

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

B Objet du CREP

☒ Les parties privatives

☐ Occupées

Par des enfants mineurs : ☐ Oui ☒ Non

Nombre d'enfants de moins de 6 ans :

☐ Ou les parties communes d'un immeuble

☒ Avant la vente

☐ Ou avant la mise en location

☐ Avant travaux

C Adresse du bien

5 bis chemin des Verjoulots
25000 BESANCON

D Propriétaire

Nom :

Adresse :

E Commanditaire de la mission

Nom : Succession BLANC Représentée par Mr MARCELLI

Qualité :

Adresse :

F L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil : Niton

Modèle de l'appareil : XLP 300AW

N° de série : 13768

Nature du radionucléide : Cd109

Date du dernier chargement de la source : 26/07/2017

Activité de la source à cette date : 370 MBq

G Dates et validité du constat

N° Constat : 60023 12.10.20 P

Date du constat : 12/10/2020

Date du rapport : 13/10/2020

Date limite de validité : 12/10/2021

H Conclusion

Classement des unités de diagnostic :

Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
105	14	13.33 %	47	44.76 %	3	2.86 %	31	29.52 %	10	9.52 %

Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence

Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence.

En application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

I Auteur du constat

Signature



Cabinet : TEDI

Nom du responsable : MORIN Denis

Nom du diagnostiqueur : COURGEY Thierry

Organisme d'assurance : MAVIT

Police : 2006934

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP	1
OBJET DU CREP	1
ADRESSE DU BIEN	1
PROPRIETAIRE.....	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X.....	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT	1
CONCLUSION	1
AUTEUR DU CONSTAT	1

RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES3

ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ;	3
ARRETE DU 19 AOÛT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB	3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION3

L'AUTEUR DU CONSTAT	3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL.....	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL.....	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	3
OCCUPATION DU BIEN	3
LISTE DES LOCAUX VISITES	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES	4

METHODOLOGIE EMPLOYEE4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	4
STRATEGIE DE MESURAGE	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	5

PRESENTATION DES RESULTATS5

CROQUIS6

RESULTATS DES MESURES7

COMMENTAIRES13

LES SITUATIONS DE RISQUE13

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	13
---	----

OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES14

ANNEXES15

NOTICE D'INFORMATION.....	15
CERTIFICAT DE QUALIFICATION	19

1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES
Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ; Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : COURGEY Thierry	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ICERT, Parc Edonia - Bât G Rue de la Terre Victoria 35760 SAINT-GRÉGOIRE Numéro de Certification de qualification : CPDI 4469 Version 002 Date d'obtention : 04/08/2017
--	--

2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Autorisation ASN (DGSNR) : T250282 Nom du titulaire : TEDI	Date d'autorisation : 02/07/2015 Expire-le : 30/06/2021
---	--

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : ORMAN Huseyin

2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabriquante de l'étalon : NITON N° NIST de l'étalon :	Concentration : 1.04 mg/cm² Incertitude : 0.01 mg/cm²
---	--

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm²)
En début du CREP	1	12/10/2020	1
En fin du CREP	140	12/10/2020	1
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.
En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel
--

Nom du laboratoire : NC Nom du contact : NC	Coordonnées : NC
--	-------------------------

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : 1900 Nombre de bâtiments : 1	Nombre de cages d'escalier : Nombre de niveaux : 2
---	--

2.6 Le bien objet de la mission
--

Adresse : 5 bis chemin des Verjoulots 25000 BESANCON Type : Maison individuelle Nombre de Pièces : 5 Référence Cadastre : CP 40	Destination du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)
--	---

2.7 Occupation du bien

L'occupant est ☐ Propriétaire ☐ Locataire ☒ Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :
---	---

2.8 Liste des locaux visités

N°	Local	Etage
1	Cuisine	RDC
2	Entrée	RDC
3	Salle de bains	RDC
4	Salon/Séjour	RDC
5	WC n°1	RDC
6	Buanderie	RDC
7	Chambre n°1	1er
8	Chambre n°2	1er
9	Chambre n°3	1er
10	Chambre n°4	1er
11	Salle d'eau	1er
12	WC n°2	1er
13	Dégagement	1er
14	Palier	1er
15	Placard	1er

2.9 Liste des locaux non visités

Néant, tous les locaux ont été visités.

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm²

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

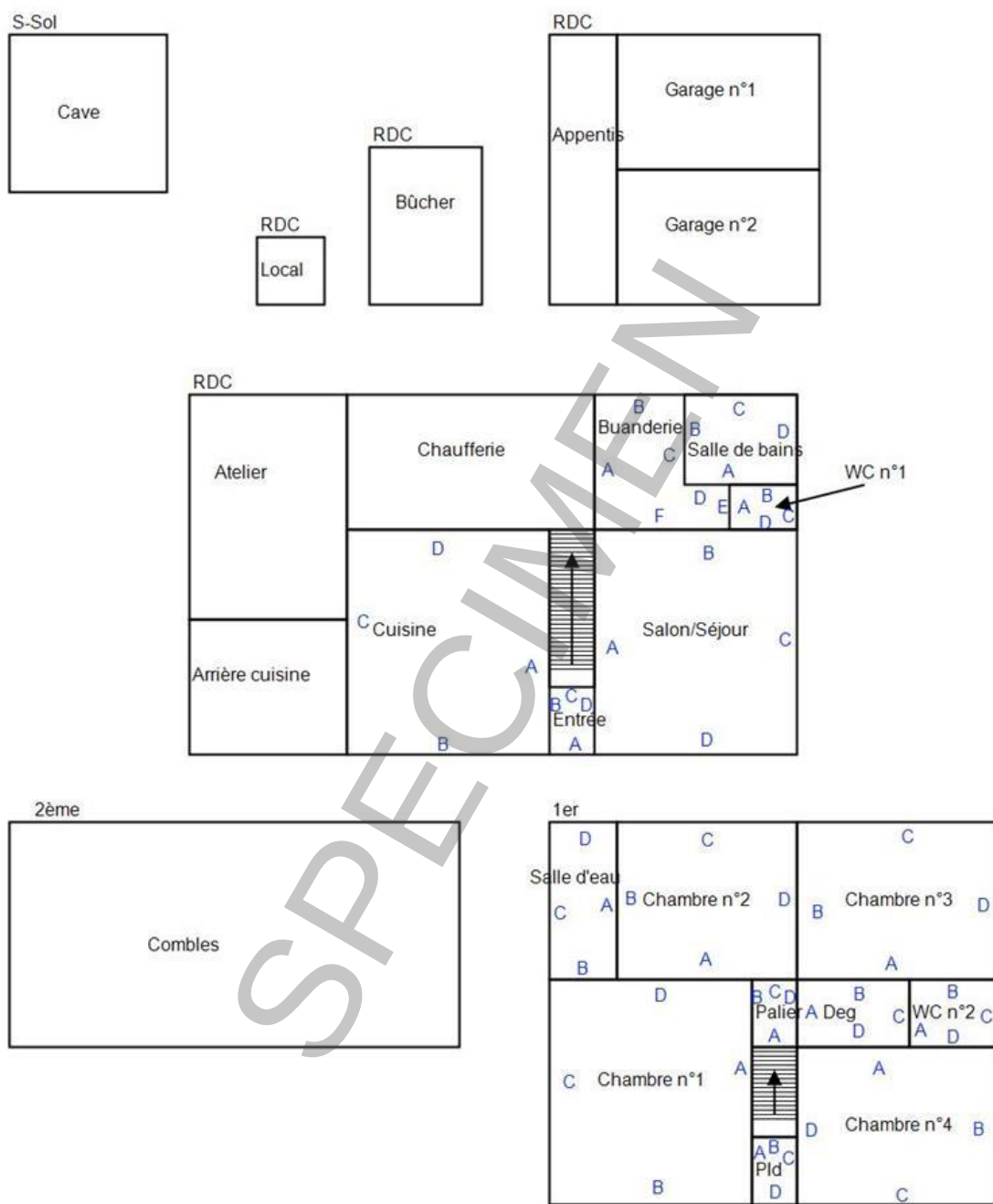
NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

5 CROQUIS

Croquis N°1



6 RESULTATS DES MESURES

Local : Cuisine (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
8	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	14.4	2		
	B	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs	PVC							PVC	
	B	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	PVC							PVC	
10	B	Fenêtre n°1 Garde-corps	Métal	Peinture	BD	D	Craquage	7.2	3		
7	B	Fenêtre n°1 Volets	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	4.2	2		
9	D	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	14.1	2		
3	Plafond	Plafond	Toile de verre	Peinture	BD	ND		0.46	0		
4					HG	ND		0.1			
5	Toutes zones	Murs	Toile de verre	Peinture	BD	ND		0.02	0		
6					HG	ND		0.08			
2	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	BD	ND		3.1	1		
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3		11.11 %	

Local : Entrée (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
16	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	BD	ND		0.09	0		
17					HG	ND		0.1			
18	B	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	14	2		
19	D	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	14.7	2		
12	Plafond	Plafond	Toile de verre	Peinture	BD	ND		0.49	0		
13					HG	ND		0.1			
14	Toutes zones	Murs	Toile de verre	Peinture	BD	ND		0.03	0		
15					HG	ND		0.06			
11	Toutes zones	Plinthes n°1	Bois	Peinture	BD	ND		3.6	1		
Nombre total d'unités de diagnostic			6	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0.00 %	

Local : Salle de bains (RDC)												
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
20	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	ND		0.06	0		
21						HG	ND		0.08			
24	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis	BD	ND		0.41	0		
25						HG	ND		0.47			
26	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	BD	ND		0.1	0		
27						HG	ND		0.06			
30	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis	BD	ND		0.09	0		
31						HG	ND		0.08			
32	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	BD	ND		0.38	0		
33						HG	ND		0.18			
28	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	BD	ND		0.37	0		
29						HG	ND		0.34			
22	Toutes zones	Murs		Plâtre	Papier peint	BD	ND		0.07	0		
23						HG	ND		0.07			
Nombre total d'unités de diagnostic				7		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0.00 %

Local : Salon/Séjour (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
41	A	Cheminée n°1	Manteau	Bois	Peinture	BD	ND		14.7	1	
38	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	15.1	2	
	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC							PVC
	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC							PVC
	C	Fenêtre n°1	Volets	PVC							PVC
42	D	Fenêtre n°1	Garde-corps	Métal	Peinture	BD	D	Craquage	7.6	3	
	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC							PVC
	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC							PVC
37	D	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	4.5	2	
35	Plafond	Plafond		Toile de verre	Peinture	BD	ND		0.1	0	
36						HG	ND		0.09		
39	Toutes zones	Murs		Plâtre	Papier peint	BD	ND		0.08	0	
40						HG	ND		0.1		
34	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	BD	EU	Usure	4.1	2	
Nombre total d'unités de diagnostic				12	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3		8.33 %

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

Local : WC n°1 (RDC)												
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
43	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	ND		0.11	0		
44						HG	ND		0.06			
47	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis	BD	ND		0.04	0		
48						HG	ND		0.03			
49	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	BD	ND		0.1	0		
50						HG	ND		0.08			
51	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	BD	ND		0.03	0		
52						HG	ND		0.37			
45	Toutes zones	Murs		Plâtre	Papier peint	BD	ND		0.1	0		
46						HG	ND		0.31			
Nombre total d'unités de diagnostic				5		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0.00 %

Local : Buanderie (RDC)												
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
53	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	ND		0.06	0		
54						HG	ND		0.49			
55	A	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	ND		0.46	0		
56						HG	ND		0.07			
57	A	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	ND		0.06	0		
58						HG	ND		0.1			
61	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis	BD	ND		0.06	0		
62						HG	ND		0.13			
63	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	BD	ND		0.1	0		
64						HG	ND		0.08			
65	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	BD	ND		0.11	0		
66						HG	ND		0.43			
59	Toutes zones	Murs		Plâtre	Papier peint	BD	ND		0.33	0		
60						HG	ND		0.39			
Nombre total d'unités de diagnostic				7		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0.00 %

Local : Chambre n°1 (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
69	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	14.5	2	
70	A	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	15	2	
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC							PVC

	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC						PVC
75	B	Fenêtre n°1	Garde-corps	Métal	Peinture	BD	D	Craquage	7.4	3
68	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	4.8	2
73	Plafond	Plafond	Polystyrène		BD	ND		0.09	0	
74					HG	ND		0.09		
71	Toutes zones	Murs	Plâtre	Papier peint	BD	ND		0.1	0	
72					HG	ND		0.09		
67	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	3.6	2	
Nombre total d'unités de diagnostic				9	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3	11.11 %

Local : Chambre n°2 (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
77	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	14.1	2
78	A	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	14	2
83	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	BD	D	Craquage	12.3	3
84	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	D	Craquage	13.7	3
81	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	BD	ND		0.19	0	
82					HG	ND		0.08		
79	Toutes zones	Murs	Plâtre	Papier peint	BD	ND		0.06	0	
80					HG	ND		0.09		
76	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	2.9	2	
Nombre total d'unités de diagnostic				7	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3	28.57 %

Local : Chambre n°3 (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
86	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	15.6	2
91	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	BD	D	Craquage	16.2	3
92	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	D	Craquage	15.1	3
89	Plafond	Plafond	Polystyrène		BD	ND		0.07	0	
90					HG	ND		0.08		
87	Toutes zones	Murs	Plâtre	Papier peint	BD	ND		0.14	0	
88					HG	ND		0.1		
85	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	3.9	2	
Nombre total d'unités de diagnostic				6	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3	33.33 %

Local : Chambre n°4 (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
95	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	15.8	2	
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC							PVC
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC							PVC
	B	Fenêtre n°1	Volets	PVC							PVC
	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC							PVC
	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC							PVC
100	C	Fenêtre n°2	Garde-corps	Métal	Peinture	BD	D	Craquage	7.1	3	
94	C	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	4.9	2	
98	Plafond	Plafond		Polystyrène		BD	ND		0.08	0	
99						HG	ND		0.07		
96	Toutes zones	Murs		Plâtre	Papier peint	BD	ND		0.05	0	
97						HG	ND		0.26		
93	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	BD	EU	Usure	3.8	2	
Nombre total d'unités de diagnostic				11	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3		9.09 %

Local : Salle d'eau (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
102	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	15.3	2	
103	A	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	6.9	2	
108	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	BD	D	Craquage	7.6	3	
109	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	D	Craquage	8.1	3	
104	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	BD	ND		0.09	0	
105						HG	ND		0.08		
106	Toutes zones	Murs		Plâtre	Papier peint/faïence	BD	ND		0.45	0	
107						HG	ND		0.06		
101	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	BD	EU	Usure	3.5	2	
Nombre total d'unités de diagnostic				7	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3		28.57 %

Local : WC n°2 (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
111	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	ND		0.05	0	
112					HG	ND		0.1		
113	Plafond	Plafond	Polystyrène		BD	ND		0.1	0	
114					HG	ND		0.18		
115	Toutes zones	Murs	Plâtre	Papier peint	BD	ND		0.16	0	
116					HG	ND		0.06		
110	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	3.7	2	
Nombre total d'unités de diagnostic			4	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0.00 %

Local : Dégagement (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
118	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	15.2	2	
119	A	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	ND		0.09	0	
120					HG	ND		0.06		
121	A	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	ND		0.29	0	
122					HG	ND		0.07		
123	Plafond	Plafond	Polystyrène		BD	ND		0.08	0	
124					HG	ND		0.23		
125	Toutes zones	Murs	Plâtre	Papier peint	BD	ND		0.08	0	
126					HG	ND		0.45		
117	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	3.9	2	
Nombre total d'unités de diagnostic			6	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0.00 %

Local : Palier (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
130	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	14.5	2	
131	A	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	15.2	2	
132	A	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	15.4	2	
133	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	BD	ND		0.1	0	
134					HG	ND		0.13		
128	Toutes zones	Murs	Toile de verre	Peinture	BD	ND		0.43	0	
129					HG	ND		0.1		
127	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	3.8	2	
Nombre total d'unités de diagnostic			6	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0.00 %

Local : Placard (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
139	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	15.6	2	
135	Toutes zones	Murs	Plâtre		BD	ND		0.19	0		
136					HG	ND		0.19			
137	Toutes zones	Plafond	Plâtre		BD	ND		0.18	0		
138					HG	ND		0.09			
Nombre total d'unités de diagnostic				3	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0.00 %

LEGENDE			
Localisation	HG : en Haut à Gauche	HC : en Haut au Centre	HD : en Haut à Droite
	MG : au Milieu à Gauche	C : au Centre	MD : au Milieu à Droite
	BG : en Bas à Gauche	BC : en Bas au Centre	BD : en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé		
	EU : Etat d'usage		
	NV : Non visible		
	D : Dégradé		

7 COMMENTAIRES
Néant

8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	☐	☒
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	☐	☒

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	☐	☒
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	☐	☒
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	☐	☒

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé
Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : ☐ Oui ☒ Non

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

SPECIMEN

10 ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusqu'en 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écailent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

Récapitulatif des mesures positives

Local : Cuisine (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
8	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	14.4	2	
10	B	Fenêtre n°1 Garde-corps	Métal	Peinture	BD	D	Craquage	7.2	3	
7	B	Fenêtre n°1 Volets	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	4.2	2	
9	D	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	14.1	2	
2	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	BD	ND		3.1	1	

Local : Entrée (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
18	B	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	14	2	
19	D	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	14.7	2	
11	Toutes zones	Plinthes n°1	Bois	Peinture	BD	ND		3.6	1	

Local : Salle de bains (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Salon/Séjour (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
41	A	Cheminée n°1 Manteau	Bois	Peinture	BD	ND		14.7	1	
38	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	15.1	2	
42	D	Fenêtre n°1 Garde-corps	Métal	Peinture	BD	D	Craquage	7.6	3	
37	D	Fenêtre n°2 Volets	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	4.5	2	
34	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	4.1	2	

Local : WC n°1 (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Buanderie (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Chambre n°1 (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
69	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	14.5	2	
70	A	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	15	2	
75	B	Fenêtre n°1 Garde-corps	Métal	Peinture	BD	D	Craquage	7.4	3	
68	B	Fenêtre n°1 Volets	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	4.8	2	
67	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	3.6	2	

Local : Chambre n°2 (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
77	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	14.1	2	
78	A	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	14	2	
83	D	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	BD	D	Craquage	12.3	3	
84	D	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	D	Craquage	13.7	3	
76	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	2.9	2	

Local : Chambre n°3 (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
86	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	15.6	2	
91	B	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	BD	D	Craquage	16.2	3	
92	B	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	D	Craquage	15.1	3	
85	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	3.9	2	

Local : Chambre n°4 (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
95	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	15.8	2	

100	C	Fenêtre n°2	Garde-corps	Métal	Peinture	BD	D	Craquage	7.1	3	
94	C	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	4.9	2	
93	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	BD	EU	Usure	3.8	2	

Local : Salle d'eau (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
102	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	15.3	2	
103	A	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	6.9	2	
108	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	BD	D	Craquage	7.6	3	
109	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	D	Craquage	8.1	3	
101	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	BD	EU	Usure	3.5	2	

Local : WC n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
110	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	3.7	2	

Local : Dégagement (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
118	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	15.2	2
117	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	BD	EU	Usure	3.9	2

Local : Palier (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
130	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	14.5	2	
131	A	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	15.2	2	
132	A	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	15.4	2	
127	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	BD	EU	Usure	3.8	2	

Local : Placard (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Eat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
139	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	BD	EU	Usure	15.6	2

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat de compétences Diagnosticqueur Immobilier

N° CPDI4469 Version 002

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur COURGEY Thierry

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

- Amiante sans mention** : Amiante Sans Mention*
Date d'effet : 03/08/2017 - Date d'expiration : 02/08/2022
- DPE individuel** : Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel
Date d'effet : 12/02/2018 - Date d'expiration : 11/02/2023
- Electricité** : Etat de l'installation intérieure électrique
Date d'effet : 04/07/2017 - Date d'expiration : 03/07/2022
- Gaz** : Etat de l'installation intérieure gaz
Date d'effet : 04/07/2017 - Date d'expiration : 03/07/2022
- Plomb** : Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb
Date d'effet : 04/08/2017 - Date d'expiration : 03/08/2022

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 14/02/2018.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

** Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public, répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de réhabilitation.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'incendie par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 23 juillet 2010 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 14 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
N° 4-0523
PORTÉE
CERTIFICATION
DE PRESSIONS
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev13



Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thann
Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables
78, Faubourg des Vosges 68600 THANN - www.mavit88.fr
Tel : 03.89.37.10.20 - Fax : 03.89.37.55.08 - mavit1@orange.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances
MEMBRE DU GROUPE DES ASSURANCES MUTUELLES DE L'EST (GAMEST)

227 VOTRE COURTIER :
CABINET DIAGNOS
VILLAEYS OLIVIER
14 RUE DU MARECHAL DE LATTRE
DE TASSIGNY
67170 BRUMATH
N° Orias : 07031035
Contact@diagnos.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La société MAVIT atteste que l'entreprise
THENERIS IMMOBILIER
1 RUE D'ARCIER 25220 ROCHE LEZ BEAUPRE
a souscrit un contrat d'assurance : POLICE n° 2006934
couvrant les conséquences générales et particulières de sa Responsabilité Civile Professionnelle suivant les
dispositions des conditions générales DGRCPDI 06.18 et particulières.
Montant des garanties réglementaires 300 000 € par sinistre et 500 000 € par an.

Diagnostic Amiante
- examen avant vente ou location
- Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur
Diagnostic Assainissement autonome ou collectif
Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)
Diagnostic Etat de l'Installation Electrique
Diagnostic Etat de l'Installation Gaz
Diagnostic Loi Boutin
Diagnostic Loi Carrez
Diagnostic Performance Energétique (DPE)
Diagnostic Plomb (CREP, DRIP, Avant travaux, Plomb dans l'eau)
Protection Juridique
Association Mutuelle et Solidarité

Les garanties sont acquises à l'assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toute l'expérience, qualification ou certification en vigueur, nécessaire à l'exercice de ses activités.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Société en-dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable du 01/01/2020 au 31/12/2020 sous réserve du paiement de la cotisation.

Fait à Thann, le 06/01/2020

Pour la société

Le Directeur